

COMMENTAIRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE
(résultant de laScC-SC2)

AIRES IMPORTANTES POUR LES MAMMIFÈRES MARINS
UNEP/CMS/COP12/DOC.24.2.1

RECOMMANDATIONS POUR LA COP 12

- Recommandé pour adoption

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE DOCUMENT

- Le travail en faveur des aires importantes pour les mammifères marins est connexe à d'autres programmes de travail dans le cadre de la CMS, tels que le réseau des sites du Mémorandum d'entente sur la conservation et la gestion des tortues marines et de leurs habitats dans l'Océan Indien et l'Asie du sud-est et le programme de l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente relatif aux habitats critiques des cétacés (ACCOBAMS), ainsi qu'aux efforts en cours pour développer des réseaux de zones marines protégées.

COMMENTAIRES SUR DES SECTIONS SPÉCIFIQUES/ Y COMPRIS PROPOSITIONS POSSIBLES DE RÉVISION DU TEXTE

Page 6, préambule

- Ajouter une référence dans le préambule aux efforts actuels relatifs aux habitats critiques des cétacés de l'ACCOBAMS, qui a adopté une approche fondée sur les menaces pour identifier les aires importantes pour les cétacés (Résolution 6.24 de l'ACCOBAMS).
- Ajouter une référence dans le préambule à la coopération actuelle avec la Commission baleinière internationale (CBI), visant à utiliser les aires importantes pour les mammifères marins pour atténuer les risques, tels que les collisions avec des navires, en s'adressant conjointement à l'Organisation maritime internationale (OMI) et en lui présentant les aires sélectionnées (réf. IWC/67/Rep01(2017) Annexe J).
- Ajouter une référence dans le préambule à la Décision CBD/COP/DEC/XIII/2 de la Convention sur la diversité biologique sur *l'État d'avancement de la réalisation des Objectifs 11 et 12 d'Aichi pour la biodiversité*, qui, à l'alinéa b) du paragraphe 5., invite entre autres les Parties, *lors de la création de nouvelles aires protégées ou l'agrandissement des aires existantes, ou la prise d'autres mesures de conservation efficaces par zone, à prendre dûment en considération les aires qui protègent les habitats d'espèces, en particulier d'espèces menacées, endémiques et migratrices, notamment au moyen de mécanismes tels que les aires d'importance pour les oiseaux et les mammifères marins.*

Page 7, paragraphe 4

- Ajouter une référence à la CBI.

Page 10, paragraphe 12.AA du projet de Décision

- Ajouter une demande au Conseil d'examiner des manières envisageables pour appliquer le concept et le processus à d'autres taxons.